

Casino de Berck-sur-Mer : la remise des clés vire à l'épreuve de force



Vincent Reynaert

Publié le 6 janvier 2026 . Lecture estimée : 4 min



À Berck-sur-Mer, la fin de la délégation de service public du casino devait ouvrir un nouveau chapitre. Elle a finalement plongé la commune dans une situation inédite. Malgré des décisions de justice claires, la ville n'a toujours pas récupéré les clés de l'ancienne gare. Le dossier est désormais entre les mains du préfet.

La délégation de service public attribuée au [Groupe Partouche](#), via sa filiale Jean Metz, s'est officiellement achevée le 31 décembre. À cette date, l'exploitant devait quitter les lieux et permettre à la ville de reprendre possession du bâtiment afin d'installer le nouveau délégataire.

Mais plusieurs jours après la fin du contrat, la situation reste bloquée. Les clés de l'ancienne gare ferroviaire, qui abrite le casino depuis 1991, n'ont toujours pas été remises à la commune de Berck-sur-Mer, en dépit des injonctions judiciaires.

Un nouveau délégataire empêché d'entrer en scène

Cette absence de remise bloque directement l'arrivée du nouvel exploitant. [En novembre dernier, le marché a été attribué au groupe belge Infiniti](#), qui devait investir les lieux dès le 1er janvier. Le calendrier était serré, mais maîtrisé. Il reposait sur une condition simple. Que la ville dispose librement du bâtiment.

Or, sans clés, impossible pour la collectivité de livrer les locaux au nouveau délégataire, qui se tient pourtant prêt à engager les premiers travaux et à installer ses équipements. Le démarrage de la nouvelle DSP est donc suspendu à une situation matérielle aussi basique que symbolique.

Le nœud juridique du bien de retour

Le conflit trouve son origine dans la qualification du bâtiment. Bien que le groupe Partouche ait acquis l'ancienne gare en 1996 pour y exploiter les jeux et leurs annexes, les juridictions ont retenu la notion de bien de retour à l'issue de la délégation.

En juillet 2025, [le Conseil d'État a confirmé que le bâtiment devait revenir gratuitement à la ville](#) à la fin de la DSP, indépendamment des conditions d'acquisition ou d'exploitation. En droit, la question de la propriété est donc tranchée. La ville est fondée à récupérer le site pour y installer le nouveau délégataire.

Partouche quitte les lieux, sans restitution formelle

Dans les faits, le groupe Partouche a acté la fin de son exploitation. Le casino a fermé ses portes le 23 décembre. Les machines à sous, le mobilier et les archives ont été retirés. Le bâtiment est désormais vide.

Pour autant, la dernière étape n'a pas été franchie. Deux rendez-vous, fixés les 31 décembre et 2 janvier en présence d'un officier de justice et du maire, n'ont donné lieu à aucune remise des clés. Une absence qui a fait basculer le dossier dans

une autre dimension.

Le PDG du groupe, Fabrice Paire, a fait savoir que son groupe s'estimait spolié par la décision, tout en renonçant à candidater pour la procédure de ré-attribution de la DSP. Une position de principe qui n'a toutefois pas débloqué la situation sur le terrain.

Le préfet sollicité pour un concours de la force publique

Face à l'impasse, le maire Bruno Cousein a officiellement saisi le Préfet du Pas-de-Calais et la sous-préfète de Montreuil. Objectif : faire appliquer les décisions de justice, y compris par la force si nécessaire.

Concrètement, le préfet peut autoriser l'intervention d'un serrurier et mobiliser les forces de l'ordre afin de permettre à la ville de prendre possession des lieux. Une démarche exceptionnelle, révélatrice de la tension du dossier et de ses enjeux politiques et sociaux, notamment pour les 39 salariés concernés par la reprise de l'activité.

Un précédent lourd de sens

Au-delà du cas local, Berck-sur-Mer devient un signal fort pour les collectivités et les opérateurs. Il rappelle que la fin d'une DSP ne se joue pas seulement sur le papier, mais aussi dans la capacité à exécuter matériellement les décisions de justice. Désormais, l'État est au centre du jeu.